

Contexte

Le Régime de pension de l'Assemblée législative est un régime de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative du Manitoba. Il est conçu pour fournir aux députés qui y participent un revenu de retraite à vie.

Le Régime a été créé en 2005 et est administré par la Régie de retraite de la fonction publique.

Inscription et adhésion

L'adhésion au Régime est facultative. Les nouveaux députés peuvent s'inscrire dans les six mois suivant leur élection et leur participation se poursuit jusqu'à ce qu'ils ne soient plus en fonction. Les cotisations cessent à la fin de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 71 ans ou lorsqu'ils comptent 35 années de service ouvrant droit à pension, selon la première éventualité. Les députés peuvent prendre leur retraite à 55 ans, après au moins un an de service.

Participants

		2023	2022
Participants	Participants non retraités	80	69
	Participants retraités et autres prestataires	68	55
	Total des participants	148	124

Services aux députés

Les députés participant au Régime peuvent obtenir de l'information et discuter de leurs comptes avec le personnel de la Régie de retraite de la fonction publique en personne, virtuellement, par courriel ou par téléphone. Ils sont toujours invités à inclure leur partenaire, leur planificateur financier ou toute personne participant à des décisions financières clés.

Lettre de présentation



Le 17 juin 2024

Monsieur Tom Lindsey
Président de l'Assemblée législative,
450, Broadway, bureau 244
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le président,

L'article 21 du *Règlement sur les prestations de pension des députés pris en application de la Loi sur l'Assemblée législative* est ainsi libellé :

Au plus tard le 30 juin, l'administrateur prépare un rapport des activités du Régime et de la Caisse de retraite pour l'exercice précédent; il en fait parvenir une copie au président de l'Assemblée.

Je suis heureuse de présenter ci-joint le rapport annuel de 2023 du Régime de pension de l'Assemblée législative, qui comprend le rapport du Bureau du vérificateur général et les états financiers audités.

Le tout respectueusement soumis.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Carmele Peter".

Carmele Peter, présidente
Régie de retraite de la fonction publique

444, avenue St. Mary, bureau 1200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3T1
Canada

Tél. : 204 946-320
Sans frais : 1 800 432-5134
Téléc. : 204 945-0237
Courriel : askus@cssb.mb.ca

cssb.mb.ca

Message du directeur général

Bruce Schroeder

Voici le rapport annuel du Régime de retraite de l'Assemblée législative de 2023, un résumé du régime, des investissements et des états financiers audités du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Une année de transition

En 2023, une grande partie de nos activités d'administration des pensions se rapportaient aux élections provinciales d'octobre. Nous avons donc inclus les députés nouvellement élus dans le Régime, en veillant à ce qu'ils comprennent les avantages d'y participer. Pour ceux qui quittent le Régime ou qui prennent leur retraite, nous avons travaillé fort pour nous assurer que les participants étaient bien informés de leurs options.

Résultats des investissements

En 2023, malgré de nombreux défis, comme la hausse des taux d'intérêt et les conflits géopolitiques en cours, le Régime a affiché un rendement global de 10,85 %. Ce succès met en lumière une bonne gestion et la capacité à saisir les opportunités émergentes. Cela a particulièrement été le cas au quatrième trimestre lorsque l'optimisme s'est accru en raison d'éventuelles baisses des taux d'intérêt.

Remerciements

Je tiens également à remercier les membres dévoués du conseil d'administration. Votre engagement a joué un rôle déterminant dans notre succès en 2023. Je tiens également à remercier notre personnel travaillant pour les efforts déployés pendant cette année particulièrement occupée. Votre attention et votre considération en fournissant à tous les membres du Régime des renseignements adaptés et opportuns leur ont permis de prendre les meilleures décisions en fonction de leur situation particulière.

Haute direction de la Régie de retraite de la fonction publique

Bruce Schroeder

Directeur général

Hans Berger

Directeur

Systèmes d'information de gestion

Erin Polcyn Sailer

Directrice

Communications et services aux membres

Dawn Prokopowich

Directrice

Administration des services à la clientèle

Rick Wilson

Directeur

Services de gestion et de communication des finances et des investissements

Investissements

Peter Josephson, analyste financier agréé

Directeur des placements

Clancy Ethans, MBA, analyste financier agréé

Directeur général, Actifs non traditionnels

Services consultatifs et surveillance réglementaire

Actuaire-conseil

Ellement Consulting Group

Conseillers juridiques

Fillmore Riley

Vérificateur

Bureau du vérificateur général

Compétences en gouvernance

La Commission de régie de l'Assemblée législative nomme un commissaire pour décider du salaire, des indemnités et des pensions. Le commissaire met en œuvre ces changements et fait rapport de ses décisions à la présidence.

Régie de retraite de la fonction publique (organe directeur)

Le conseil d'administration de la Régie administre le Régime à titre de fiduciaire. Il est responsable de superviser l'administration du Régime et la gestion de la Caisse, en veillant à ce que les placements profitent à tous les participants et bénéficiaires.

Présidence

Carmele Peter

Présidente

Exchange Income Corporation

Représentants des employés

Jody Gillis

Doug Troke

Samantha Probetts

C. Reed Winstone

Représentants de l'employeur

JoAnne Reinsch

Randal T Smith

Scott Wilson

Lynn Zapshala-Kelln

Comité des finances et de l'audit

Doug Troke

Président

Représentant des employés

Scott Wilson

Représentant de l'employeur

Lynn Zapshala-Kelln

Représentante de l'employeur

Samantha Probetts

Représentante des employés

Comité de gouvernance et de ressources humaines

C. Reed Winstone

Président

Représentant des employés

JoAnne Reinsch

Représentante de l'employeur

Randal Smith

Représentant de l'employeur

Jody Gillis

Représentante des employés

Comité des placements

Le Comité des placements gère les actifs de la Caisse de retraite de la fonction publique, du Régime de pension de l'Assemblée législative et du Fonds de l'employeur de Manitoba Hydro. Il gère également trois portefeuilles de Centra Gas et le compte en fiducie de la province du Manitoba.

Le Comité comprend un représentant élu des employés, le sous-ministre des Finances, le directeur général de la Régie de retraite de la fonction publique, un président, le président du conseil d'administration et jusqu'à quatre professionnels externes en placements.

Elizabeth Marr, analyste financière agréée*

Présidente

Retraitée, vice-présidente et directrice,
Relations institutionnelles
Gestion de Placements TD

A. Scott Penman*

Retraité, vice-président directeur et
directeur des placements
Investors Group Inc.

Brian Allison*

Vice-président directeur et
chef des investissements
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la
Vie

Richard Brownscombe*

Président
Montrose Mortgage Corporation Ltd.

BJ Reid*

Retraitée, IG Gestion de patrimoine
Directrice financière, Fonds commun de
placement et vice-présidente, Services de
fonds

Sil Komlodi[^]

Sous-ministre des Finances, Province
du Manitoba

C. Reed Winstone[^]

Représentant de la fonction publique

Carmelee Peter[^]

Présidente
Régie de retraite de la fonction publique

Bruce Schroeder[^]

Directeur général
Régie de retraite de la fonction publique

Susan Stephen⁺

Trésorière
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba

* Personne nommée en raison de son expertise en placements.

[^] Conformément aux exigences de la loi.

⁺ Personne nommée par Manitoba Hydro pour représenter uniquement le Fonds de Manitoba Hydro

Contributions et financement

Le Régime est financé par les cotisations des participants, les cotisations du gouvernement provincial et les revenus de placement. La cotisation des participants correspond à 9 % de leur salaire. La Province paie le reste des coûts liés aux prestations de pension et aux autres dépenses, comme les frais administratifs.

La formule

La formule de ce régime de pension à prestations déterminées se base sur le nombre d'années travaillées et sur la moyenne des cinq meilleures années, en termes de gains ouvrant droit à pension, pendant la période de participation au Régime. Si un participant n'a pas travaillé cinq ans, la Régie de retraite de la fonction publique utilise la moyenne de toutes les années travaillées pendant qu'il participait au Régime, sous réserve des limites de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La pension maximale correspond à 70 % de la moyenne des cinq meilleures années, en termes de gains ouvrant droit à pension.

Taux de rendement

Dans la mesure du possible, les actifs du Régime sont investis comme le sont ceux de la Caisse de retraite de la fonction publique. En 2023, le taux de rendement du Régime était de 10,85 %.

Ajustement au coût de la vie

Les pensionnés du Régime reçoivent le même pourcentage d'ajustement au coût de la vie que les bénéficiaires de la Caisse de retraite de la fonction publique. En 2023, l'ajustement était de 1,57 %.

Ajustements en deçà de l'objectif

Les ajustements au coût de la vie pour la Caisse de retraite de la fonction publique sont déterminés par l'actuaire du Régime et le conseil d'administration de la Régie.

La Loi sur la pension de la fonction publique plafonne l'ajustement annuel au coût de la vie à 66,67 % de l'indice canadien des prix à la consommation de l'année précédente jusqu'à ce que le compte puisse couvrir les ajustements des 20 prochaines années à l'avance.

En 2022, l'indice était de 6,32 %. L'ajustement de 1,57 % ne correspond qu'à 24,9 % de l'indice, et se trouve donc en deçà de la cible pour la deuxième année consécutive.

Si l'approche de cotisation actuelle est maintenue, l'actuaire a averti que les ajustements ne suivront pas le rythme de l'inflation. Les ajustements au coût de la vie ne sont pas garantis.

Points saillants

		2023	2022
Investissements	Taux de rendement	10,85 %	-6,64 %
	Valeur marchande des placements	41 969 820 \$	39 595 873 \$
	Revenu net des placements	1 008 951 \$	971 829 \$
	Variation de la juste valeur des placements pour la période	3 052 000 \$	(3 962 042 \$)
Contributions et paiements	Cotisations salariales	612 126 \$	585 100 \$
	Paievements du gouvernement	1 090 946 \$	1 042 782 \$
	Total	1 703 072 \$	1 627 882 \$
Versements provenant de la Caisse	Prestations de pension versées	1 494 082 \$	1 423 603 \$
	Remboursements et transferts	1 794 748 \$	147 899 \$
Dépenses	Administration	106 272 \$	96 068 \$
	Placements	189 154 \$	167 475 \$

Aspects financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Caisse de retraite de l'Assemblée législative relèvent de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, comme il est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers. La direction possède des contrôles internes pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité et de l'exactitude de l'information financière et pour protéger les actifs de la Caisse. De l'avis de la direction, les états financiers ont été réalisés en bonne et due forme et selon des seuils d'importance relative raisonnables, en y intégrant les estimations comptables et toutes les autres données qu'elle a jugées nécessaires, accessibles au 30 mai 2024.

Le cabinet Ellement Consulting Group a été nommé actuaire-conseil de la Caisse. Son rôle consiste à effectuer les évaluations actuarielles triennales de la Caisse, conformément à la pratique actuarielle et à estimer les obligations relatives aux prestations à inclure dans les états financiers annuels.

Le vérificateur général effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les observations qui en découlent sont énoncées dans le rapport de l'auditeur joint aux états financiers.

La responsabilité ultime des états financiers incombe aux membres du conseil d'administration de la Régie de retraite de la fonction publique. Le Conseil a mis sur pied un comité des finances et de la vérification pour rencontrer le personnel de la Régie et les représentants du bureau du vérificateur général. Il incombe au Comité des finances et de l'audit d'examiner les états financiers, de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté adéquatement de ses responsabilités et de formuler une recommandation au conseil d'administration de la Régie concernant l'approbation des états financiers. Les vérificateurs ont un accès complet et illimité au conseil d'administration de la Régie ainsi qu'au comité des finances et d'audit.

Le conseil d'administration de la Régie a examiné et approuvé ces états financiers.

Au nom de la direction,



Bruce Schroeder

Directeur général



Rick Wilson

Directeur, Finances